



N° 184-2012/ARR/DJS/BFA

Date du : 26-01-2012

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : relatif à l'organisation des services de la direction des sports et des loisirs.

PJ: un projet d'arrêté

L'organisation actuelle de la direction de la jeunesse et des sports, mise en place en 2006 et modifiée en 2008 est articulée autour de deux services « métiers » et de deux centres d'activités. Ce fonctionnement très technique et sectoriel divise la direction en deux entités, le sport et la jeunesse, et empêche de bénéficier de moyens communs performants pour le pilotage de ses actions.

La nouvelle organisation permettra de moderniser et d'améliorer la performance de la direction de la jeunesse et des sports par le biais d'une nouvelle distribution des missions et de la mise en commun des moyens administratifs.

Surtout, la priorité donnée à la jeunesse dans la déclaration d'orientation générale du président de la province Sud en date du 25 mars 2010, exige une requalification du service jeunesse. En effet, le plan « AJiR » pour la jeunesse est mis en œuvre de façon transversale par plusieurs directions provinciales.

La direction de la jeunesse et des sports ne porte donc pas seule cette thématique et son action concerne la détermination et l'application des activités socio-éducatives, tel le suivi des centres de vacances et de loisirs.

Cette réorganisation est articulée autour de deux pôles : le pôle « loisirs » et le pôle « sports ».

Sont directement rattachés au directeur :

- le service administratif et financier composé de deux bureaux intitulés « bureau financier » et « bureau administratif et gestion des moyens ». Ce nouveau service sert de soutien administratif et de lien entre les pôles « métiers »
- le centre des activités nautiques, qui en sus de la gestion du centre d'activités nautiques de la Côte Blanche, sera en charge de la base nautique de Poé et de son développement futur. Cette organisation permet de mutualiser les moyens matériels et humains,
- le centre d'accueil de Poé chargé de la gestion du centre et de l'accueil des classes de mer et des centres de vacances en priorité,

Le pôle « sports » est matérialisé par le service des sports qui conserve son intitulé initial, son organisation est complétée par la possible nomination d'un chef de service adjoint ainsi que par la création d'un bureau des activités physiques de pleine nature.

Il met en œuvre la politique de la province en matière sportive. Il comprend un bureau des associations et des subventions en charge du traitement des subventions et des relations avec les associations sportives et les sportifs. Il gère l'activité des éducateurs sportifs et il est chargé de l'interface des activités physiques et sportives en temps scolaire et périscolaire. Il récupère la gestion du stade du PLGC.-Le bureau des activités physiques de pleine nature, nouvelle entité, est chargé de développer tout en valorisant les sites de Netcha, Tereka, Tina, le Domaine de Deva et d'apporter son expertise sur tout futur projet APPN.

Le pôle « loisirs » s'articule autour du service de l'animation et des loisirs qui conserve l'organisation du service jeunesse. Il met en œuvre la politique de la province en matière socio-éducative. Il comprend un bureau, dont l'intitulé devient « bureau des actions socio-éducatives », est en charge du soutien et du contrôle des activités socio-éducatives. Le service propose, initie, développe et suit toutes les actions en collaboration avec les associations, les communes et tous autres acteurs socio-éducatifs.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.